

# LE CONFÉDÉRÉ

## Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

### PRIX DE L'ABONNEMENT

Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4.—  
Trois mois fr. 3.—

Etranger: (Union postale) fr. 12.—

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY

ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Tous les envois doivent être affranchis.

### PRIX DES ANNONCES

la ligne ou son espace:

Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.  
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du journal

## AVIS

Toute personne qui prendra un abonnement au „Confédéré“ pour l'année 1902 le recevra gratuitement à partir d'aujourd'hui jusqu'au 31 décembre prochain.

On s'abonne à l'administration du „Confédéré“ à Martigny, ainsi que dans tous les bureaux de poste.

## A propos des subventions scolaires

Nous avons annoncé, dans notre dernier n<sup>o</sup>, que M. Curti, conseiller national de St-Gall, avait soumis à la commission du Conseil national un contre-projet tendant à introduire dans la Constitution fédérale un article 27 bis réglant la question constitutionnelle des subventions scolaires.

Ce contre-projet, dont nous nous sommes borné à donner un résumé, contient les dispositions essentielles du projet du Conseil fédéral. C'est bien davantage une loi qu'un article constitutionnel. Après avoir posé le principe, il en règle l'application détaillée, depuis A jusqu'à Z. Si tous les articles de notre charte fédérale prenaient un développement analogue, la Constitution ne tarderait pas à former un gros volume.

Cette réserve faite sur la forme de l'article, qui pourrait être passablement simplifiée, il faut reconnaître que la proposition Curti offre un terrain d'entente qui serait de nature à rallier tous les partisans sincères des subventions scolaires.

Le futur article énumère les divers buts, auxquels les subventions doivent être affectées, et il stipule expressément que les subsides fédéraux ne doivent pas avoir pour effet de diminuer les budgets cantonaux actuels.

Voilà pour ceux qui redoutent de voir l'argent fédéral mal employé par les cantons.

Voici maintenant des dispositions qui sont de nature à rassurer ceux qui craignent que la subvention fédérale nous conduise à la centralisation scolaire et permette à la Confédération de se substituer aux cantons dans le domaine de l'école populaire: „L'organisation, la direction et la surveillance de l'école primaire demeurent aux cantons. Il est laissé aux cantons le soin de désigner le but auquel ils comptent appliquer la subvention fédérale.“

Certains journaux radicaux, entre autres le *Confédéré* de Fribourg, qui sont opposés à toute adjonction et à toute modification constitutionnelle, trouvent ces dispositions inacceptables; ils estiment qu'elles feraient perdre à l'article 27 actuel toute sa vertu et demandent aux échos comment on pour-

rait les concilier avec ce texte de l'article 27:

„Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile... La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations.“

L'organe radical fribourgeois formule ainsi ses craintes:

„Dans nos cantons ultramontains, l'organisation et la direction laissées entre les mains des cantons sans le contrôle de la Confédération, ce ne sera pas autre chose que la remise de l'école entre les mains du clergé. Les commissions scolaires seront remises à la présidence du curé, les inspecteurs seront des ecclésiastiques, les Sœurs finiront par chasser les institutrices laïques de partout et les frères ignorantins reviendront comme avant 1847.“

„Nous avons donc raison de dire qu'il n'y avait nul besoin de toucher à l'art. 27 actuel et que nous nous méfions de ce qui pourrait arriver dans la Constitution si on prêtait la main aux vellétés de M. Python et consorts.“

„Est-ce que les journaux radicaux romands estiment encore que l'on peut donner la main à l'art. 27 bis? Nous ne le pensons pas.“

Notre confrère nous permettra tout d'abord de lui demander si ce qu'il redoute pour l'avenir n'existe pas en fait aujourd'hui. Est-ce qu'à Fribourg et en Valais le clergé n'a pas la haute main sur l'école publique à tous les

degrés? Est-ce que la majeure partie du Conseil de l'Instruction publique et des inspecteurs ne sont pas des ecclésiastiques, la plupart des commissions scolaires ne sont pas présidées par le curé? Est-ce que les Frères et les Sœurs ne tendent pas à remplacer notre personnel sorti de l'école normale?

Il n'y a donc pas à craindre que la situation dans l'avenir devienne pire qu'elle est aujourd'hui, bien que régie exclusivement par l'art. 27 actuel.

Au surplus, la proposition Curti ne nous paraît nullement avoir la portée qu'on paraît lui donner dans certains milieux radicaux.

En effet, l'adjonction d'un nouvel article 27 bis laisserait subsister dans son intégrité absolue l'article 27 actuel, lequel ne saurait subir la moins atteinte. Le contrôle fédéral serait maintenu. S'il était jugé insuffisant, rien n'empêcherait même de le renforcer. Mais il devrait se borner à exiger des cantons que l'instruction primaire soit obligatoire, gratuite, suffisante et laïque. Telles sont les limites que l'article 27 fixe aujourd'hui déjà à la souveraineté cantonale. La proposition Curti ne vise ni à les restreindre, ni à les élargir. C'est pourquoi cette proposition nous paraît très acceptable. Le fait qu'elle donne satisfaction à une partie des conservateurs ne nous paraît pas une raison suffisante pour la rejeter.

### FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

40

## La Bûcheronne

PAR

CHARLES EDMOND

Mais, fait autrement grave: par suite de l'appauvrissement et de la fluidité du sang, la plaie refusait de se cicatriser. Elle restait béante et laissait s'égoutter la vie, — état qui, dans un avenir susceptible d'appréciation, menaçait d'amener le dénouement suprême.

Les anxiétés du docteur finirent par se communiquer à la duchesse. Elle vit clair à travers les pieuses supercheries de son fils; elle comprit le danger. Oui, certes, Philippe se levait, mais le moindre mouvement lui était pénible; il s'essouffait et flottait comme une ombre. Il ne vivait que

par la volonté. On recourut alors au grand moyen des désespérés; on provoqua une consultation. Un célèbre professeur à la Faculté de Paris et le plus renommé médecin de Nancy, sur invitation pressante, se rendirent à La Chesnaye. Après une causerie préparatoire avec le docteur Aveline, ils se transportèrent chez le malade. Examen, auscultation approfondie, tout s'accomplit selon les règles de la science. Les trois praticiens se réunirent ensuite à part et tinrent conseil. L'entrevue fut animée. Trois opinions différentes furent à tour de rôle émises et combattues, si bien que, contrairement aux usages, on se sépara sans aboutir à des conclusions unanimes.

Au moment de remonter en voiture, les deux médecins prirent congé de la maîtresse de la maison; ils la supplièrent d'avoir bon courage, bon espoir et lui adressèrent les consolations prescrites en pareil cas par l'étiquette médicale.

La duchesse courut chez Aveline, impatiente de le questionner sur les détails de la consultation.

L'appartement du docteur touchait de près à celui du jeune duc. La pièce

principale représentait une vaste bibliothèque, piquée des reflets métalliques ou cristallins d'une riche collection d'instruments de chirurgie et autres de forme parfois bizarre, servant à des expériences de chimie pharmaceutique ou bien à des observations physiologiques. En face de la fenêtre du milieu et au fond d'une alcôve se dressait une chaise-longue garnie d'oreillers à l'usage personnel de Philippe, quand celui-ci, rebelle aux recommandations du docteur, aux prières de sa mère, quittait son lit afin de se livrer, ainsi qu'il le disait en souriant, à de folles excursions. La pièce offrait aussi un point de réunion aux hôtes du château qui, dans le courant de la journée, venaient y quêter des nouvelles.

La duchesse suivait du regard la voiture qui emportait les deux consultants du côté de Nancy, lorsque la porte s'ouvrit devant le docteur.

Madame de Croix-Saint-Luc se tourna vivement vers Aveline.

— Les voilà qui repartent, vos éminents confrères, dit-elle, toute fiévreuse. Les princes de la science! Ah! grand Dieu, on l'est à bon compte, par le temps qui court! Le

dernier mot de votre consultation, quel est-il?

— La lutte sera opiniâtre, je ne vous le cache pas; mais la partie peut ne pas être tout à fait désespérée, répliqua gravement le docteur.

— Regardez-moi donc en face! N'ont-ils pas répondu à ma dernière question qu'il ne fallait rien refuser au malade? Oui, n'est-ce pas? Eh bien! me croyez-vous assez stupide pour me méprendre sur le sens de leurs paroles? Elles signifient qu'il ne me reste plus qu'à me venger de l'assassin et à mourir à mon tour.

— La justice saura remplir son devoir.

— La justice! s'écria la bûcheronne; depuis si longtemps, elle cherche en vain! Elle examine à la surface; elle ne sait pas! Je l'ai laissé faire, votre justice! Qu'a-t-elle découvert au travers du fouillis de ses formalités? Rien du tout. Il est temps que j'intervienne. On m'a appris ce matin que les paysans, les gardes, la population entière du pays étaient convoqués pour aujourd'hui même au carrefour de la Helpe. Le procureur, le juge d'instruction, les greffiers, le capitaine avec ses gendarmes

Après cela, si le parti radical dans son ensemble et si la majorité des Chambres ne partagent pas notre manière de voir et jugent une révision constitutionnelle dangereuse, il ne nous restera qu'à nous incliner et à prendre parti pour le projet du Conseil fédéral, mais, et nous tenons à le répéter, notre avis est qu'en refusant la révision constitutionnelle on enlèverait aux subventions scolaires leur plus sérieuse garantie de réussite.

## CANTON DU VALAIS

### Décisions du Conseil d'Etat

Il est porté un arrêté convoquant les assemblées primaires des communes du district d'Hérens à l'effet de procéder à l'élection d'un député au Grand Conseil en remplacement de M. Alphonse Pitteloud, décédé.

— La commune de Granges est autorisée à organiser une loterie en vue de réunir les fonds pour la construction de son église.

## GRAND CONSEIL

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Grand Conseil, après un éloquent discours de M. le Chef du département de l'Instruction publique, a voté mercredi dernier en premiers débats, à l'unanimité des votants moins nu, la loi sur le personnel enseignant, avec quelques modifications ayant pour objet de mettre à la charge de l'Etat la plus forte partie des augmentations. D'après le projet du Conseil d'Etat, les communes auraient payé à l'avenir 215,775 fr. et l'Etat 54,105 fr. Le projet de la Commission a transformé ces chiffres en 202,870 fr. pour les communes et 58,770 francs pour l'Etat. Comparativement à 1900, il en résultera pour l'Etat une augmentation de dépenses se chiffrant par 29,192 fr. 80, c'est-à-dire qu'elle double son budget pour l'Instruction primaire, lequel, il y a cinq ans, se bornait à quelques mille francs de primes d'encouragement.

Voici quelle sera désormais la position des instituteurs valaisans: Les 174 instituteurs définitifs auront 540 francs pour les six premiers mois et 100 fr. pour chaque mois en sus; les 108 institutrices seront payées à raison de 300 fr. pour les six premiers mois et de 70 fr. pour chaque mois en sus; les 101 maîtres dont le brevet est temporaire auront un traite-

ment de 480 fr. pour les premiers six mois et de 90 fr. pour chaque mois en sus; les 125 institutrices temporaires percevront 360 fr. et 65 fr. pour les mois supplémentaires.

Les instituteurs n'habitant pas déjà dans la localité où ils enseignent recevront en plus quatre stères de bois et un logement convenable. Le maître primaire aura, après dix ans d'enseignement, une augmentation de 50 fr., et de 100 fr. après vingt ans de service; la maîtresse touchera 30 fr. après dix ans et 60 fr. après 20 ans.

Dans ces conditions, l'instituteur valaisan ayant obtenu le maximum (vingt ans d'enseignement et dix mois d'école par année), aurait un traitement de 1040 fr. Ce maximum est de 1600 à 1800 fr. à Zurich, Berne, Lucerne, Schwytz, Glaris, Argovie, Thurgovie et Vaud; de 2000 fr. à Schaffhouse, 2200 fr. à Neuchâtel, 2550 fr. à Genève, et 3380 fr. à Bâle-Ville. Le traitement accordé à nos instituteurs n'est pas princier; toutefois le pays a donné, cette fois-ci, une réelle preuve de sa bonne volonté, et il est allé aussi loin que le lui permettent ses modestes ressources.

Ajoutons que la Haute Assemblée, conformément au projet de loi du Conseil d'Etat et de la commission, a supprimé les écoles de section créées spécialement dans la montagne à l'aide de fonds particuliers.

Un décret spécial fixera les conséquences de cette suppression.

### Concours de bétail

District de Monthey  
à Monthey les 23 et 24 octobre

Taureaux reproducteurs

Race Illiez

Animaux présentés 11, primés 7, autorisés 4

Ire Catégorie

Vieux Auguste, Illiez 80; Syndicat, Monthey 78; Marclay Hippolyte, Monthey 75; Burdevet Théodule, Monthey 73; Vuadens Maurice, Vouvry 72; Fossierat Jean-Joseph, Troistorrents, 71; Ilayoz Jean Collombey 70.

II<sup>me</sup> Catégorie

Marclay Emmanuel, Champéry, 76 points; Burdevet Théodule, Monthey 74; Caillet-Bois Benjamin, Illiez 73; Levet Jules, Vouvry 72; Trombert Simon, Champéry 72; Défago Jean-Maurice, Illiez 71; Gex-Collet Jérémie Illiez 70; Vieux Isidore, Illiez 70; Défago Joseph, Illiez 70.

Groupes ou familles de l'espèce bovine

Syndicat Monthey, total des points 2066; Gex-Fabry Joseph, député, Illiez 461; Gex-Fabry Gabriel Illiez 456; Marclay Emmanuel, Champéry 455; Caillet-Bois Benjamin, Illiez 453;

Gex-Fabry Alfred 448; Gex-Fabry Joseph juge 445; Dubosson Maurice, Troistorrents 377; Rey-Bellet Augustin, Illiez 376; Trombert Isidore Illiez 226; Cottet Maurice, Monthey 221; Planchamp Florian, Vionnaz 221;

Verrats reproducteurs

Chapelay Ignace Champéry 29 points; Borrat Alfred, Illiez 29; Chapelay Ignace, Champéry 28; Martenet Maurice, Monthey 27.

Béliers reproducteurs

Défago Adrien, Illiez 29 points; Défago Adolphe, Illiez 29; Marclay Casimir Illiez 28; Clément Antoine, Champéry 28; Exhenry Louis Champéry 26; Clément Antoine, Champéry 25; Marclay Hippolyte, Champéry 24; Défago Clément, Illiez 23.

**Un grand miracle** — (Corr. de Bagnes) — Un de mes confrères mutualistes, infligeant le qualificatif de menteur à certain correspondant bagnard de l'Ami, a peut-être tort de s'indigner autant.

En effet, je ne sais ce qu'il y a de plus étonnant, dans les récits de l'Ami: de l'énormité colossale du mensonge ou de l'extraordinaire pouvoir des faiseurs de miracles...

Pensez donc ce que peut la bonne foi de ces jolis messieurs!

Pour augmenter le nombre des membres de la Société de secours mutuels de Bagnes dont ils s'occupent d'autant plus volontiers qu'ils n'ont rien à y dire — ils ne se contentent pas de lui prêter un défunt qui ne lui a jamais appartenu, mais, ô miracle! ils vont jusqu'à ressusciter un mort enterré trois ans avant la fondation de la société! Quelle puissance!

La preuve? Avec tout l'aplomb de sa bonne foi habituelle, l'Ami affirme que la société de S. M. a fait avec M. Filliez son second enterrement civil. Or il n'y eut à Bagnes, que nous sachions, d'autre enterrement civil que celui d'un nommé Alfred Tissières, enseveli au mois de juin 1894. Notre société n'ayant été fondée que le 1<sup>er</sup> janvier 1897, ces messieurs les saints de l'Ami, par un prodige de puissance divine, ont donc ressuscité un mort depuis trois ans enterré, et cela dans une pensée de charité chrétienne admirable — pour en doter une société dont il n'a jamais pu faire partie.

Et dire que la foi se perd quand elle transporte de pareilles montagnes!...

Un mutualiste égayé.

**Charrat — Incendie** — Un incendie qui aurait pu prendre une extension considérable a éclaté, dans ce village, vendredi dernier, vers 5 h. du soir. En fort peu de temps deux vieilles granges, situées à l'entrée du

village des Chênes, ont été la proie des flammes, le bétail seul a pu être sauvé.

Grâce à la bonne organisation qui existe à Charrat, (hydrantes et corps de pompiers), le feu a pu être localisé à temps. Les pompiers des communes environnantes, prêtes à partir au secours de leurs voisins, ont été contre mandées télégraphiquement; seules les pompes de Fully, soit de Branson et de Vers-l'Eglise, sont arrivées sur le lieu du sinistre mais n'ont pas été mises en action.

On attribue la cause de cet incendie à des enfants s'amusant avec des allumettes.

**Bouveret — Constructions nouvelles** — D'après la Feuille d'Avis de Montreux, samedi a dû se constituer la société anonyme du Chalet de la Forêt au Bouveret, société par actions, au capital de 900,000 fr. entièrement versés, dit-on.

La Société laisserait le Chalet tel qu'il est; elle construirait au bord du lac un casino et un quai; faisant pendant au Chalet, du côté de St-Gingolph, s'élèverait une pension; puis, plus haut, en pleine forêt, sur un plateau, un grand hôtel de 120 à 150 chambres.

**Heureuse simplicité** — Le *Brieger Anzeiger* certifie authentique l'anecdote suivante:

Un ouvrier de l'entreprise du Simplon, un Sicilien, souffrant d'un mal quelconque, consulta un docteur qui écrivit une recette en lui prescrivant des frictions.

Quand le médecin revit son homme ce dernier affirma que le remède n'avait pas produit de soulagement. Etonnement de l'homme de l'art, qui ordonne un remède plus énergique et délivre à l'Italien une nouvelle recette en lui répétant que cela devait servir à des frictions.

Peu après, l'ouvrier s'étant plaint que ce second remède n'avait pas produit plus d'effet que le premier, le docteur lui demanda de lui montrer comment il avait procédé.

Et le Sicilien de se frictionner la partie malade... avec la feuille de papier sur laquelle le docteur avait écrit sa recette.

## Confédération Suisse

**Pétition** — La pétition demandant aux Chambres fédérales de prendre des mesures, à l'occasion du renouvellement des traités de commerce, pour protéger plus efficacement les produits du vignoble suisse, vient d'être mise en plusieurs exemplaires à la disposition du public, qui pourra

doivent venir de leur côté. On se contentera comme toujours de barbouiller du papier. Mais cette fois-ci je compte me mêler de l'affaire; je serai là, je regarderai chaque homme dans le blanc des yeux et je finirai, moi la mère, par voir clair dans la conscience la plus noire!

— Il se pourrait bien, repartit le docteur à qui le projet de la duchesse de s'absenter pour une couple d'heures semblait suggérer tout à coup l'idée d'une tentative autrement urgente en ce moment.

— Quoi qu'il advienne, reprit madame de Croix-Saint-Luc, pas de pitié pour l'assassin! Ah! le jour où je le tiendrai sous la main, son châtimement ne se fera pas longtemps attendre!

Elle baissa la tête et réfléchit.

— Je puis faire ma course sans inquiétude, ajouta-t-elle, n'est-ce pas? Vous ne bougez pas du poste?

— Moi, aussi bien qu'Angèle; donc, rien à craindre.

— Eh! bon Dieu! que deviendrons-nous si elle le quittait seulement pour un jour? Dans ses insomnies, ses terribles accès de fièvre, ses délires, il suffit qu'elle fixe sur

lui son regard, qu'elle lui pose la main sur la tête, qu'elle lui parle de sa voix pénétrante et douce pour que l'apaisement et le calme descendent aussitôt sur mon pauvre Philippe. Singulière influence!...

— Les théoriciens du magnétisme ont essayé d'expliquer les phénomènes de cette nature. C'est peut-être cela.

— Suppositions en l'air! sinon ce serait à moi, à sa mère, de produire de pareils effets sur mon enfant! L'amour maternel, la chair de la chair. l'âme entière n'y entrent donc pour rien. Les soins d'une étrangère sont les seuls qui vaillent! Oh! je n'en fait point un crime à la pauvre fille! Au contraire; mais j'en souffre, car je ne puis rien obtenir de lui! Il ne m'écoute pas! La preuve: — vous le croyiez tranquillement couché? Erreur! Ces messieurs étaient à peine partis qu'aussitôt il s'est levé. Il s'appuie aux meubles et se traîne dans sa chambre. Et ces malheureux médecins qui, avec leurs phrases entortillées, semblent vouloir me porter le coup de grâce! Voyons, pensent-ils décidément qu'il soit perdu, oui ou non?

— Le dernier mot! quel est-il, qui l'a ja-

mais su, tant que la vie persiste encore chez le malade? Un médecin qui se respecte ne le prononce en aucun cas, ce dernier mot, pas même devant un confrère! Un miracle n'aurait qu'à survenir. — il compterait au profit de la réticence.

— Un miracle!... C'est au miracle que vous avez conclu tous les trois?

— Pas précisément; mais il est certain que le miracle nous aurait tirés d'embarras et mis d'accord, tandis que la raison pure, tandis que la science poussaient chacun de nous dans une voie différente. Ils sont fort instruits, fort habiles, mes deux confrères, je n'en disconviens pas; mais cela ne m'empêche pas de conserver sur eux une supériorité incontestable. Le duc a grandi sous mes yeux, je le connais à fond, je lis dans son corps comme dans un livre ouvert. La méthode expectante proposée par le doyen des médecins de Nancy le tuerait. Les toniques administrés à haute dose, ainsi que le voudrait le professeur de Paris, échoueraient à coup sûr. J'ai eu beau étaler devant eux mes meilleurs arguments, ils n'ont admis ni mes prémisses ni mes conclusions.

— Bref, les voilà partis sans laisser der-

rière eux l'ombre d'un conseil sérieux. Est-ce cela?

— Eh bien! oui, — vous les avez devinés! Ils désespèrent du salut de notre cher malade. Et si je l'avoue aussi brutalement, c'est que je ne veux pas désespérer, moi. Je ne me résoudrai jamais à abandonner votre fils, et je songe à tenter un dernier effort. Vous convient-il de me donner carte blanche?

— De quoi s'agit-il?

— Je m'explique. Affreusement blessé, le duc, vous le savez, a perdu une telle quantité de sang que plusieurs syncopes nous ont souvent déjà fait craindre de le voir passer entre nos mains. Un moment trop brusque, une émotion, entendez-vous? une émotion trop vive, font reparaitre les funestes symptômes. Ce n'est pas que la plaie ne puisse se cicatriser, mais le sang, appauvri par tant de pertes successives, est devenu trop fluide. La plus légère égratignure, la moindre escarre détachée le font couler en abondance. Ce qu'il faut à votre fils, c'est un sang nouveau, plus épais, plus vivifiant. Et comme il ne peut le refaire de toutes pièces, force est de le lui infuser dans les veines.

le signer, d'ici au 1er décembre prochain.

Cette pétition est à recommander à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions viticoles et au sort de nos vigneron.

**Une grâce** — Le Conseil fédéral vient de prendre une décision qui rappelle un retentissant procès militaire jugé il y a quinze ans. Il a gracié un soldat vaudois, nommé Rogivue, condamné pour meurtre à cette époque à trente ans de travaux forcés dans les circonstances suivantes :

Ce militaire, alors âgé de 21 ou 22 ans, avait eu à Chexbres, un jour d'inspection, maille à partir avec le tenancier d'un café dans lequel on dansait. Une dispute s'était engagée à propos d'une jeune fille et le tenancier avait asséné un coup de bâton sur la tête du soldat. Celui-ci sortit, revint un instant après et porta subitement à l'aubergiste un coup de couteau qui lui trancha la carotide.

La justice se saisit de l'affaire et, peu de temps après, l'accusé comparait à Cully, devant les assises militaires cantonales — remplacées aujourd'hui par le tribunal fédéral. Il avait pour défenseur M. Dubrit, avocat, à Lausanne; l'auditeur, M. Ruchet, avocat, requit les travaux forcés à perpétuité et Rogivue fut condamné à 30 ans de maison de force. Après avoir subi la moitié de sa peine, à Lausanne, Rogivue vient, ainsi que nous le disons plus haut, d'obtenir sa libération, grâce, en partie, à l'intervention de celui qui l'avait fait condamner, M. l'auditeur Ruchet, devenu conseiller fédéral.

**Le président de la Confédération** — Les Chambres fédérales auront à procéder dans leur prochaine assemblée à l'élection du président et du vice-président de la Confédération pour 1902.

Le premier de ces postes revient tout naturellement à M. Zemp, le vice-président actuel. Quant au second, la *Revue* croit savoir qu'il reviendra à M. le conseiller fédéral Comtesse. Celui-ci laisserait sa place de chef du département de justice et police au titulaire ordinaire de ce département, M. Brenner, et passerait au département des chemins de fer que M. Zemp dirige depuis de longues années.

**Réductions budgétaires** — La commission du Conseil national chargée de l'examen du budget a émis un postulat tendant à la réduction de l'indemnité de déplacement pour les membres de l'Assemblée fédérale et pour tous les fonctionnaires et employés de la Confédération. La commission émet en outre un vœu relatif à la suppression des instructeurs à service restreint et à la réduction du nombre des instructeurs d'infanterie de 1re classe.

La commission a décidé enfin de proposer la révision de la loi de 1850 sur les expropriations et de provoquer l'élaboration d'une loi plus sévère sur la responsabilité civile des automobilistes.

**Nouveaux officiers** — Mercredi s'est terminée à Lausanne l'école préparatoire pour officiers d'infanterie de la Ire division. Cette école a été, sur sa fin, inspectée par le colonel P. Isler, chef d'arme de l'infanterie, qui a dirigé les examens traditionnels. A l'issue de ceux-ci, mercredi soir, le colonel Wasmer, commandant l'école, a donné connaissance de la liste de présentation au grade d'officiers, comprenant 42 noms. 48 élèves avaient pris part à l'école complète, d'une durée de 42 jours. Les détenteurs du certificat de capacité vont être proposés à leurs autorités militaires respectives pour leur nomination, et iront, dès l'année prochaine, prendre place dans le corps d'officiers des bataillons de la Ire division.

**Un Suisse torturé** — On lit dans le *Courrier suisse* de Buenos-Ayres :

Un acte ignoble, infâme et sauvage vient d'être commis sur la personne de notre compatriote, M. Alexis Fontanellaz. Voici les faits tels qu'ils nous sont rapportés par un frère de la victime :

Le 15 octobre, une grande maison de commerce de la colonie Vera, au nord de Santa Fé, a été détruite par un incendie. Selon la coutume bizarre et stupide en usage dans ce pays-ci, le propriétaire de la maison incendiée, de même que tout son personnel, furent aussitôt arrêtés et jetés en prison. Le principal employé était notre compatriote, M. Fontanellaz, qui gérait la maison en l'absence du propriétaire M. M. Fiffeyro.

Or, soit que le chef de police ait soupçonné que l'incendie pourrait être l'œuvre d'une main criminelle, soit qu'il ait tout simplement considéré que l'occasion était excellente pour donner une petite satisfaction à ses instincts sauvages, cet inquisiteur moderne imagina d'arracher des aveux au prisonnier par le moyen de la torture.

Sur l'ordre de ce féroce fonctionnaire, M. Fontanellaz fut ligotté et assis à terre. On lui passa deux fusils sur les jarrets et un autre sur le cou puis, au moyen de deux cordes attachées à l'extrémité de chaque arme, deux gendarmes, faisant l'office de bourreaux, serrèrent graduellement jusqu'à ce que les trois fusils furent complètement rapprochés l'un de l'autre.

Dans cet étai infernal, les jambes, les bras et la tête du malheureux martyr étaient étroitement comprimés en une masse compacte.

Ce supplice scélérate, qu'on appelle le *cepo colombiano*, fut répété à deux reprises et le pauvre Fontanellaz resta inanimé sur le carreau. Il est dans un état pitoyable; son corps est affreusement mutilé; il ne peut ni manger, ni mouvoir la tête.

Reconnu innocent, le malheureux supplicié a été remis en liberté. Un médecin a été appelé de San Justo pour reconnaître son état et lui prodiguer des soins.

Cet épouvantable drame a jeté l'alarme dans la population, qui a tout à craindre de la part d'un chef de police qui serait assurément mieux dressé pour commander une tribu de Zoulous que pour diriger un département habité par d'honnêtes travailleurs.

Le ministre de Suisse à Buenos-Ayres a ouvert une enquête.

## Nouvelles des Cantons

**Vaud** — *Suicide de deux fiancés* — La *Feuille d'avis de Montreux* signale le double suicide d'une personne de 60 ans qui s'est enlevé la vie par pendaison, tandis que son fiancé, âgé de 20 ans, s'est noyé peu après. Le corps a été retiré de l'eau près du débarcadère de Clarens.

**Soleure** — *Un soldat qui déserte* — Au cours des dernières grandes manœuvres, un soldat soleurois du bataillon 49 d'infanterie, pris d'un accès de nostalgie, jugea à propos d'abandonner son corps et de rentrer chez lui. Arrêté peu après, le coupable, un nommé Fritz Schmid, de Wolfswil, a comparu mercredi devant le tribunal militaire de la Ve division siégeant à Soleure sous la présidence du major Affolter, grand juge.

Le tribunal a condamné le délinquant à six semaines de prison, sous déduction de quinze jours d'emprisonnement préventif.

**Saint-Gall** — *La lettre anonyme* — Un tribunal saint-gallois vient de condamner à six mois de prison une de ces bonnes *tapettes* médisantes, dont la race ne s'est malheureusement pas

encore éteinte, qui s'était permise d'adresser à une honorable famille une lettre anonyme, injurieuse et diffamatoire.

**Tessin** — *Fantaisie de douaniers* — L'autre jour, arrivait à Locarno un pauvre ouvrier italien, plombé comme un colis.

Venant d'Allemagne et rentrant en Italie, l'ouvrier qui s'était payé un complet en Allemagne, fut arrêté à Bâle par des douaniers suisses, mis en éveil par les vêtements neufs que portait le voyageur. Afin d'être bien sûrs de ne point se laisser jouer par un audacieux contrebandier, nos braves douaniers firent déposer à l'Italien une certaine somme en caution; et l'ayant plombé, comme marchandise en transit, l'avertirent qu'il pourrait retirer la somme déposée par lui, à Locarno. Dans cette ville, le voyageur rendit ses plombs et reentra en possession de son argent!

**Glaris** — *Drame de la folie* — Une jeune fille, qui était mélancolique, disparaissait l'autre jour, en annonçant dans une lettre qu'elle allait chercher la mort. On se mit aussitôt à sa poursuite, mais ce n'est qu'après vingt-quatre heures d'inutiles courses qu'on la découvrit au sommet d'un rocher.

Son frère s'approcha d'elle sans bruit, la saisit par ses vêtements et s'efforçait de la calmer lorsque tout à coup, en poussant un cri, elle se précipita dans le vide et entraîna son frère avec elle. Ils tombèrent dans un étang, au pied de la paroi rocheuse, et on les croyait perdus tous les deux, quand le frère apparut de nouveau à la surface. Il n'était pas encore sauvé et ce n'est qu'avec des peines infinies et à l'aide d'une longue corde que l'on a réussi à le retirer de ce gouffre. Ses blessures, pour n'être pas mortelles, n'en sont pas moins assez graves.

Quant à la jeune fille, on la retira sans vie.

## Causerie agricole

### L'abeille et l'agriculture

Pour beaucoup de gens les abeilles ne sont autre chose que des insectes qui font du miel et qui piquent assez désagréablement. Dans certains endroits, on les a fait disparaître sous le prétexte que cela prend trop de temps et de peine à les soigner.

Mais en agissant ainsi on ne prend pas garde que les abeilles ne sont pas seulement utiles, mais on pourrait presque dire nécessaires à l'agriculteur auquel elles donnent la possibilité d'augmenter sensiblement son revenu.

Alors qu'en France on n'estime guère les abeilles, en Amérique on en fait grand cas. Il y a dans ce pays, une trentaine de sociétés au moins, dont chacune dispose d'un capital de 5 à 6 millions et qui dépense des sommes énormes pour pourvoir d'abeilles les contrées qui s'étendent jusque vers la Californie. On n'affirme pas une pièce de terre sans exiger du fermier qu'il s'engage à garder des abeilles.

En Autriche-Hongrie, en Suisse, au Canada, on ne cesse de favoriser l'apiculture et de travailler à son développement. En Allemagne, l'apiculture est très en honneur et en Alsace-Lorraine le gouvernement donne des subsides assez considérables pour soutenir deux publications apicoles. En France, par contre, il n'est prévu au budget de l'Etat qu'une somme de fr. 53 en faveur de l'apiculture.

En Amérique et dans d'autres pays, on ne produit pas seulement des millions de tonnes de sucre, mais encore, grâce à la collaboration de nos petits insectes, d'énormes quantités de fruits.

Quelle est donc l'action des abeilles dans les vergers? D'après les observations scientifiques de Darwin, il est établi que, si les abeilles disparaissent,

les plantes habituellement visitées par elles demeurent infécondes et ne portent ni fruit ni graine. De fait, les abeilles délivrent les fleurs des arbres fruitiers de leurs plus dangereux ennemis et surtout des anthonomes qui se fixent à l'état de larves dans les fleurs et en arrêtent le développement.

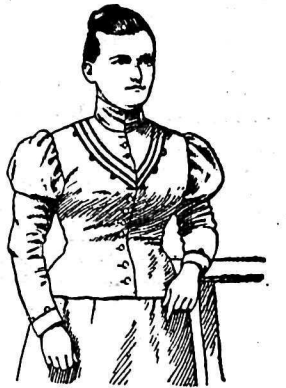
Or, dès que les fleurs commencent à s'épanouir, les abeilles accourent et, tout en recueillant le pollen qui sert à la nourriture de leur couvain, elles font tomber l'œuf que l'anthonome a déposé et préservent ainsi la fleur de la larve qui en serait sortie et qui aurait fait périr la fleur. Il en est de même pour le blé. Voilà pourquoi beaucoup de paysans de Saxe transportent dans le voisinage de leurs champs des ruches d'abeilles. Les plus beaux épis, les meilleurs pour la semence, sont ceux qui croissent à proximité des abeilles. Celles-ci jouent un rôle important dans la fructification en provoquant la fécondation des fleurs.

Un apiculteur français rapporte que son domaine paternel était extrêmement peu productif lorsqu'il en prit possession. Les abeilles, qui pullulaient il y a une cinquantaine d'années, avaient peu à peu disparu et à mesure que les abeilles diminuaient en nombre, la récolte des fruits diminuait également.

On rétablit les abeilles sur ce domaine et bientôt les fruits reparent en abondance. On pourrait multiplier indéfiniment ces sortes d'exemples qui prouvent que nos insectes sont un bienfait pour l'agriculture, indépendamment de leur propre produit.

### Nouvelle intéressante de Chatenois Territoire de Belfort

C'est à Chatenois, petite localité située à quelques kilomètres de Belfort que s'est passé le fait que je vais raconter. Mme Guillery, comme on peut le voir par la reproduction de sa photographie, est une femme à l'apparence robuste et qui semblait devoir être à l'abri de la maladie. Elle a cependant été atteinte, pendant longtemps, d'une affection de l'estomac.



Mme Guillery d'après une photo.

„Je souffrais beaucoup, nous disait-elle, et cela depuis des années. Mes digestions étaient extrêmement pénibles et me causaient de cruelles souffrances. Aucun aliment ne me plaisait car, après chaque repas, j'étais prise d'étouffements et même de crampes. Vous pouvez croire que dans ces conditions je ne prenais guère de forces et que je n'avais plus aucune énergie. J'avais beau me soigner, employer toutes sortes de médicaments, mon état restait le même et s'aggravait plutôt. Par bonheur, je fus amenée par des conseils d'amis à faire usage des pilules Pink qu'eux-mêmes avaient prises avec succès. Depuis lors mon appétit est redevenu excellent, mes digestions sont faciles et je ne souffre plus après avoir mangé. Aussi mes forces sont revenues et mon état de santé est excellent. Je serai heureuse que le récit que je viens de vous faire puisse être un exemple salutaire pour ceux qui souffrent de l'estomac.

Les fonctions de l'estomac sont rétablies par l'usage des pilules Pink qui fortifient le sang et tonifient les nerfs. Par elles les mouvements de cet organe se régularisent et les sucs gastriques sont répartis régulièrement dans l'organisme et donnent au sang force et richesse. C'est pour cette raison que les pilules Pink pourront guérir l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatismes, maladies qui frappent principalement les personnes dotées de sang est appauvri.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal pour la Suisse, MM. P. Doy et F. Cartier, droguistes à Genève: Trois francs cinquante la boîte et dix-neuf francs par six boîtes, franco contre mandat-poste.

# GENEVE Hôtel des Voyageurs

Le plus près de la Gare

60 chambres confortables. — DINERS à prix fixe. — RESTAURATION  
Grand Café au Rez-de-chaussée. — Vins du Valais. — Prix modérés

Morand & Vallentien.

## Assurance contre les accidents

Une première compagnie cherche à engager partout  
des représentants capables à conditions les plus avanta-  
geuses. Offres sous chiffres E 5532 Y à Haasenstein & Vogler, Berne.

## Société suisse d'Ameublements

(Lausanne-Berne-Zurich-Montreux)

Près de la gare MONTREUX Près de la gare

Immense choix de meubles dans tous les prix

Tapis, Etoffes, Rideaux. Nouveautés

**OCCASIONS EXCEPTIONNELLES**

Rayons spéciaux d'articles à prix réduits

Objets pour Etrences

## Malgré l'augmentation j'expédie 10,000 paires Souliers

contre remboursement, aux prix étonnamment réduits suivants:

|  | Nos   | Fr.   |
|--|-------|-------|
| Bottes de travail ferrées, prima                 | 40-47 | 12.50 |
| " amples tiges, double semelle, ferrées          | 40-47 | 16.50 |
| Souliers de travail, forts, ferrés               | 40-47 | 5.90  |
| " très forts, Ire qualité                        | 40-47 | 6.80  |
| " à lacets, hommes, façon militaire, très forts  | 40-47 | 7.90  |
| " fins, pour dimanche                            | 40-47 | 8.90  |
| Bottines à élastiques, pour hommes, prima        | 40-47 | 7.90  |
| " fines, pour dimanche,                          | 40-47 | 8.90  |
| Souliers garçons, très forts, ferrés             | 30-34 | 4.50  |
| "  | 35-39 | 5.50  |
| " de dames, hauts, ferrés                        | 36-42 | 5.80  |
| " fins, pour dimanche                            | 36-42 | 6.90  |
| " filles, ferrés,                                | 30-35 | 3.70  |
| " fins pour dimanche,                            | 26-29 | 4.60  |
| " ferrés, "                                      | 30-35 | 5.60  |
| " montants, pour enfants,                        | 30-35 | 4.70  |
| " avec talons, fins                              | 18-20 | 1.90  |
| " bas, à lacets, élastiques ou boucles, p. dames | 20-23 | 3.80  |
| " t.fins   | 36-42 | 5.50  |
| " p. hommes                                      | 40-47 | 7.90  |
| " t.fins   | 36-42 | 8.90  |
| Pantouffles cuir, pour hommes, très fortes       | 40-47 | 5.70  |
| " dames  | 36-42 | 4.70  |
| Chemises de travail, couleurs très fortes        |       | 1.85  |
| Pantalons de travail, toutes grandeurs, doublés, |       | 3.80  |

Garantie: Echange immédiat, franco

Le plus grand commerce d'expédition de chaussures, de près et de loin.  
Certificats à disposition Service consciencieux

L'année dernière plus de 3,000 renouvellements de commandes.

Hans HOCHULI, à la Waarenhalle, FAHRWANGEN (Argovie).

## 20% Rabais

Dure encore la liquidation de la maison d'Expédition de draps Müller-Mossmann, Schaffhouse.  
Encore grand choix de bonnes marchandises!  
Si vous avez besoin d'étoffes pour vêtements de Messieurs ou Garçons vous avez tout intérêt à faire venir les échantillons pour examen.

20% RABAIS

se recommandent par la supériorité de leur qualité et la modicité de leur prix. En vente à l'état toujours frais chez Mme Vve Emile Simonetta, Martigny-Bourg.

# 100,000 ENVELOPPES

commerciales, 1<sup>er</sup> choix, sont à  
vendre

aux IMPRIMERIES COMMERCIALES

DE

MARTIGNY & MONTHEY

au prix exceptionnel de

Fr. 3,50 le mille

## Echantillons franco

Etoffes pr robes Toiles en coton  
Etoffes pr blouses Toiles en fil  
Etoffes pr jupons Essuie-mains  
Flanelles laine Enfouirages de lit  
Flanelles coton Cotons pr tabl.  
Etoffes pr hommes  
Etoffes pr chemises  
Milaines bernoises Doublures  
Qualités solides — Prix réduits  
**Max Wirth, Zurich**

## Un Valaisan

célibataire demande un emploi dans  
pays lointains

Se recommande pour service hu-  
manitaire.

Clo Julien, Sion.

## Potagers

enveloppe tôle, garnis en briques,  
fonctionnement assuré.

Bonnes références à disposition.

„Le Vulcain“

calorifère inextinguible, garni en terre  
réfractaire, brûlant tout combustible.

Prix avantageux

A. MACHOUD, fers, Sion

## AVIS

Le soussigné a l'honneur d'avi-  
ser le public, ainsi que sa nom-  
breuse clientèle de

Martigny et des environs

qu'il a reçu un très grand choix de  
Chapeaux de feutre pour  
hommes, jeunes gens et enfants

Chapeaux pour dames et fillettes

Grand assortiment en

ouvrages à broder

LAINES à tricoter et à broder, Bon-  
neterie, CHEMISES, CALEÇONS,  
MAILLOTS, Gants d'hivers, Corssets,  
Fourrures, Papeteries, Parfumerie,  
Spécialité d'articles pour enfants,  
ETRENNES UTILES, etc, etc.

Prix très modérés

Se recommande

J. RICHARD-GUIGER

Modes, Chapellerie, Nouveautés

MARTIGNY-VILLE

## On échangerait

UNE PETITE CHIENNE courante  
contre un chien basset qui chasse bien.  
Adresser les offres à M. Georges  
SCHNEGG à Brigue.

Persuadez-vous du bon renom  
de mes

## CIGARES

et de leur prix défiant toute  
concurrence:

|                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| 200 Vevey courts                | fr. 1.85 |
| 200 Rio gran'co, paq. de 10     | 2.45     |
| 200 Virginies                   | 2.70     |
| 200 Flora Brésil                | 3.10     |
| 200 Roses des Alpes surf.       | 3.40     |
| 200 Edelweiss surf.             | 3.50     |
| 200 vérit. Ormond               | 3.90     |
| 125 excell. Brissagos           | 3.10     |
| 100 Allemands, petits mais fins | 1.80     |
| 100 Indiana                     | 2.10     |
| 100 Havannas coniques           | 2.45     |
| 100 Herzog à 7                  | 2.95     |
| 100 Palmas                      | 3.50     |
| 100 Sumatras à 10               | 4.80     |
| 5 kos coupures de cigares       | 5.60     |

Pour chaque commande joli cadeau.  
Reprise, si non-couvenant.  
WINIGER, dép. de fabr. BOSWYL  
Adr. pr la Suisse orient. Winiger,  
Romanshorn

# Timbres

en

CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES

à l'Imprimerie

Commerciale

Martigny



Tirage le 12 Décembre

**500,000 Marcs**

ou 625,000 Francs

sont offerts comme prix principal en cas de la meilleure réussite par  
le Grand Lotissement d'Argent de Hambourg, autorisé et  
garanti par le Gouvernement.

L'organisation du Plan  
est tellement avanta-  
geuse, que dans le cou-  
rant de quelques mois et  
en 7 tirages de 118,000  
billets 59,010 gains  
de la somme totale de

**Marcs  
11,202,000**

seront définitivement dé-  
cédés, parmi lesquels se  
trouvent des prix princi-  
paux, éventuellement de

**Marcs  
500,000**

mais spécialement des  
gains à

|             |
|-------------|
| 1 à 300000  |
| 1 à 200000  |
| 1 à 100000  |
| 1 à 75000   |
| 2 à 70000   |
| 1 à 65000   |
| 1 à 60000   |
| 1 à 55000   |
| 2 à 50000   |
| 1 à 40000   |
| 1 à 30000   |
| 1 à 20000   |
| 16 à 10000  |
| 56 à 5000   |
| 102 à 3000  |
| 156 à 2000  |
| 4 à 1500    |
| 612 à 1000  |
| 1030 à 300  |
| 36053 à 169 |

20968 à M. 250, 200,  
150, 148, 115, 100,  
78, 45, 21.

Des gains, indiqués ci à côté seront  
tirés dans la 1<sup>re</sup> classe 2000 au montant  
total de Marcs 116,960.

Le gain principal de la 1<sup>re</sup> classe est  
de M. 50,000, celui de la 2<sup>de</sup> M. 55,000,  
3<sup>e</sup> classe M. 60,000, 4<sup>e</sup> classe M. 65,000,  
5<sup>e</sup> classe M. 70,000 6<sup>me</sup> classe M. 75,000,  
dans la 7<sup>e</sup> classe éventuellem. M. 500,000,  
mais spécialement. M. 300,000, 200,000, etc.

Le prochain premier tirage de gains de ce  
grand Lotissement d'Argent garanti par  
l'Etat, est fixé officiellement et aura lieu  
déjà le

12 Décembre a. c.

d'un entier billet orig. est de Fr. 7.50  
" demi-billet orig. " " 3.75  
" quart de billet " " 1.90

Contre remise du montant par mandat  
de poste international ou contre rem-  
boursement; tous les ordres seront exé-  
cutés immédiatement et avec le plus  
grand soin et le titre original muni  
des armes de l'Etat sera remis entre  
les mains du commettant.

Un plan officiel où l'on peut voir la ma-  
nière dont les gains sont partagés dans les  
différentes classes, comme aussi les mises  
relatives, sera joint gratis à tout ordre et  
après chaque tirage, les listes officielles se-  
ront envoyées à nos clients sans qu'ils aient  
besoin de les demander.

Sur demande nous envoyons d'avance et  
affranchi le plan officiel pour gouverne, et  
nous déclarons de reprendre, en cas de non  
convenance, et avant le tirage, les billets-  
en remboursant le montant payé.

Le paiement des prix est effectué prompte-  
ment et sous la garantie de l'Etat.

Notre débit a été toujours favorisé par la  
Fortune et bien souvent nous avons payé  
à nos hon. clients les plus grands prix, entre  
autres ceux de Marcs 250,000 100,000,  
50,000, 60,000, 40,000, etc.

Comme il est à prévoir qu'une telle entre-  
prise, fondée sur la base la plus  
solide, attirera de nombreux preneurs,  
nous prions, à cause du tirage rapproché,  
de nous faire parvenir les ordres le plus  
tôt possible.

**Kaufmann & Simon,  
Maison de banque et change  
à Hambourg.**

En témoignant notre reconnaissance à la confiance qu'on a  
bien voulu nous accorder jusqu'à présent, et comme notre maison est  
bien connue depuis longtemps, nous prions tous ceux qui s'inté-  
ressent à un lotissement d'argent fondé sur la base la plus  
solide, et qui aiment que leur intérêt soit sauvegardé sous tous les  
rapports, de vouloir bien s'adresser directement et avec confiance à  
notre maison

„Kaufmann & Simon à Hambourg“.

Nous n'avons pas de relations avec d'autres maisons, de même  
nous n'avons pas d'agents pour la vente des billets originaux de notre  
collecte, mais nous correspondons seulement directement avec nos  
hon. clients, qui, de cette manière, ont tous les avantages d'une rela-  
tion directe.

Tous les ordres qui nous parviennent, seront immédiatement enregis-  
trés et effectués promptement.